

Publié sur le site internet de la
commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-055

Séance du 27 MAI 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 16/05/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à VALLOS Frédéric
M. GROSSAT Gilles a donné pouvoir à PERRAUD Sylvain

M. Daniel AKNIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DETR – Demande de subvention Poteaux incendie

Dans le cadre d'un marché de la Communauté de Commune Dombes Saone Vallée un prestataire « DIAG'ASSINISSEMENT » a été retenu pour faire la vérification de nos poteaux incendie.

On nous recommande de changer rapidement 3 poteaux incendie : Chemin du Vieux Bourg, Chemin de Roncheveux et chemin de Chantemerle.

A cela il nous est préconisé de changer deux poteaux fuyards (chemin de la Tannerie et Chemin du Foulon)

Nous avons également des signalements en termes d'entretien et de réparation sur quelques poteaux.

Nous avons consulté la SAUR : TOTAL : 17 221,45 € HT

Remplacement des trois poteaux à changer :	6 761,45 € HT
Remplacement de deux poteaux fuyards :	4 700,00 € HT
Entretien et réparations divers :	
Remplacement Coffre :	4 500,00 € HT
Remplacement de bouchon sur PI :	360,00 € HT
Remplacement commande inférieure PI :	900,00 € HT

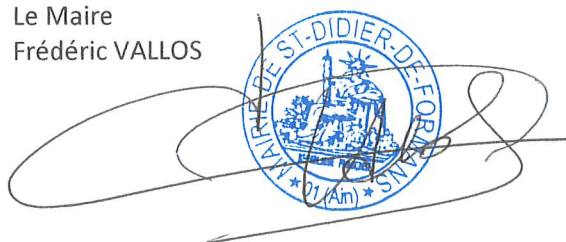
	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	6 888,58 €	40,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		6 888,58 €	40,00%
2)	Fonds propres	/	10 332,87 €	60,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement			50,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	17 221,45	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention au titre de la DETR
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Daniel AKNIN

